



Fléron, le 4 septembre 2015

INFORMATIONS ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

Chers Parents et cher(e)s élèves,

En ce début d'année, il nous semble utile de vous communiquer quelques informations afin que l'année scolaire se déroule au mieux pour vous et qu'elle se conclue par une pleine réussite pour votre enfant.

ABSENCES INJUSTIFIEES

Nous attirons votre attention sur le fait que les articles 14 et 16 de notre règlement d'ordre intérieur ont dû être modifiés de façon manuscrite suite au changement de la législation en la matière pendant les congés.

LES REUNIONS DE PARENTS

Les objectifs de ces réunions diffèrent selon l'époque de l'année. Pour être bref, disons que :

- ⇒ en septembre (pour le niveau 1 uniquement) et en novembre (pour les niveaux 1 et 2), c'est l'occasion d'une prise de contact;
- ⇒ en janvier et en avril, les enseignants soumettront une analyse des difficultés rencontrées; et pour les élèves de 1^{5Q} et de 2^{ème} année, lors de la réunion d'avril, il s'agira de se poser la question de savoir quelle orientation prendre l'année suivante tenant compte de leurs aptitudes et motivations;
- ⇒ en fin d'année scolaire, nous procéderons à l'analyse du travail de l'année et prendrons éventuellement des résolutions pour l'avenir.

Pour des raisons impérieuses, il est toujours possible de solliciter un rendez-vous particulier.

LE JOURNAL DE CLASSE

Les préparations, les devoirs et les leçons à étudier doivent figurer dans le journal de classe.

Pour les élèves, ce journal de classe doit être un agenda et une aide au travail; pour ce faire, il doit donc être tenu à jour, avec rigueur et soin (ex: ne pas oublier de compléter les cours d'éducation physique et lors d'un retour de maladie).

S'agissant d'un document officiel qui peut être demandé, à tout moment, par un inspecteur ou un autre responsable du ministère de l'éducation, nous exigeons d'autant plus qu'il soit et qu'il reste impeccable au point de vue présentation.

Il est utile que vous le consultiez régulièrement: c'est une façon d'être informés avec précision des travaux qui sont attendus ainsi que du comportement de votre enfant.

Rappel : il vous est également demandé de bien lire et de signer « le règlement d'ordre intérieur » présent dans le journal de classe.

INTERNET ET GSM

On trouve sur Internet des « blogs » ou des sites de socialisation, exemple Facebook, c'est-à-dire des espaces personnels que tout un chacun peut créer en quelques minutes sans compétence technique particulière. Ces sites contiennent des photos, des textes commentaires voire des séquences vidéos et ils suscitent en retour des échanges et réactions diverses.

Cet outil de communication peut s'avérer très intéressant s'il est bien géré mais les risques de dérapage sont grands et les jeunes n'en ont pas toujours conscience. Il est donc important d'en parler avec eux et de leur rappeler, entre autres, que :

- aucune photo ne peut être prise ni diffusée sans l'accord de la personne photographiée (à cet effet, voir ci-dessous "Accord parental");
 - la protection de la vie privée est un droit de tout citoyen ;
 - **le harcèlement, la violence ou l'incitation à la violence, la diffamation, l'appel au boycott, l'usurpation d'identité, l'atteinte aux bonnes mœurs, le racisme et la xénophobie sont punissables par la loi.**
- Il faut savoir également que, sur base de la loi du 11 mars 2003 sur le commerce électronique, les seuls responsables du contenu d'un site Internet sont les personnes qui l'ont créé ou leurs parents si ces personnes sont mineures. Nous vous invitons donc à être très vigilants quant aux éventuelles « pages Internet » créées par les enfants.

Nous vous convions également à relire avec votre enfant le règlement d'ordre intérieur de notre établissement et notamment les points concernant le « respect des autres ».

Sur base de ce règlement, nous vous rappelons que les appareils photographiques, y compris ceux intégrés à un GSM et autres caméras ne sont pas admis à l'intérieur de l'école ; nous nous réservons d'ailleurs le droit de les saisir si nécessaire.

Nous profitons de la présente pour vous rappeler que nous nous réservons le même droit lors de l'usage non conforme à notre règlement du GSM, sur le site scolaire.

LE PLAGIAT

« Le plagiat n'est pas nouveau dans les écoles, mais aujourd'hui les technologies de l'information et de la communication en général et Internet en particulier lui donnent un coup d'accélérateur. En effet, diverses études montrent que les élèves cèdent de plus en plus souvent à la tentation d'exploiter le copier-coller, la simple paraphrase ou la traduction sans citer les sources. » ()*

Voilà pourquoi nous voulons, en attirant l'attention des parents, rappeler aux élèves que :

- tout document (texte - schéma - carte - photo - ...), repris dans un travail, doit être accompagné du nom de l'auteur et des références d'édition ;
- les passages textuels doivent être notés en italiques et entre guillemets.

En l'absence de ces références, le travail peut être considéré comme un plagiat ce qui entraîne des sanctions progressives à caractère, selon la gravité, éducatif, dissuasif voire répressif.

ACCORD PARENTAL

Lors de visite, d'activités spécifiques ou de voyage scolaires, il arrive que des élèves soient photographiés afin d'illustrer un article ou un petit reportage diffusé sur le site Internet de l'école, www.saintejulienne.be ou sur notre page facebook (<https://www.facebook.com/cssjfleron>).

Nous avons donc besoin de l'accord de principe du responsable de l'enfant pour cette diffusion.

Nous vous demandons donc de bien lire et de compléter, sur ce sujet, le talon-réponse du document "Calendrier" distribué parallèlement.

L'ensemble du personnel éducatif et moi-même vous remercions de l'attention portée à ce document et tenons à réaffirmer notre attachement au respect de la personne et notre souci d'éduquer les jeunes dans ce sens, y compris en développant un esprit critique et responsable.

Bien à vous.

Le directeur,
Vincent KRINS

(*) "Le plagiat dans les systèmes éducatifs" par François Daniel Giezendanner <http://www.edu.ge.ch/sem/documentation/documents/plagiat.pdf>